

Commission Armées-Jeunesse 1996-1997

« VÉCU DU SERVICE NATIONAL »

Président : M. Daniel MALGRAS
Rapporteurs : M. Antoine CANCELLIERI
M^{me} Brigitte LABATUT-CHABAUD

Dans le cadre des réflexions portant sur la réforme du service national, les rapports parlementaires, l'avis du Conseil économique et social ainsi que les débats organisés à cette occasion ont écarté l'hypothèse d'un service national civil obligatoire qui s'avérerait difficile à mettre en œuvre tant juridiquement que financièrement et pratiquement.

Cependant la suppression de toute obligation à l'égard de la Nation constituait une alternative regrettable pour beaucoup.

L'idée d'une période obligatoire commune à tous les jeunes hommes, et par la suite aux jeunes femmes, a donc été retenue. C'est ainsi que le « rendez-vous citoyen » est devenu un élément essentiel du projet de loi portant réforme du service national, et c'est dans cette perspective que le groupe « VÉCU » s'est constitué pour travailler sur deux sessions.

La mission du groupe « VÉCU » se décline en deux phases :

- participer à l'étude du contenu et des modalités du RENDEZ-VOUS CITOYEN ;
- observer et évaluer les expériences menées, puis élaborer des propositions d'évolution à envisager et de participation à la montée en puissance du système.

Le sujet de la première phase, qui fait l'objet de cette session 1996-1997, a été traité au fil des informations qui parvenaient au groupe pendant l'élaboration du projet de loi. La deuxième phase se déroulera au cours de la mise en place des centres expérimentaux du rendez-vous citoyen sur le territoire, pour la période 1997-1998.

Pour mener à bien cette étude, notre groupe a pu rencontrer de nombreuses personnalités concernées par cette réforme du service national.

En 1996, nous avons approfondi notre connaissance du projet de loi et des travaux préparatoires menés à la Direction Centrale du Service National ; puis nous avons étudié de façon détaillée les quatre parties du projet de loi ainsi que les implications sur le droit de la nationalité française.

Nous nous sommes intéressés au cadre du rendez-vous citoyen, puis à ses principales étapes : bilan de santé et information dans le domaine de l'éducation sanitaire ; bilan scolaire, universitaire et professionnel ; éducation civique et présentation des volontariats.

Dès le début de cette année, les travaux ont été consacrés au contenu du rendez-vous citoyen et à ses modifications apportées par l'Assemblée nationale et le Sénat au cours de leurs débats successifs.

Si l'objet de l'étude portait sur le rendez-vous citoyen, nous avons dû aussi aborder deux autres points du projet pour la cohérence de l'ensemble : la mise en place d'un Haut Conseil du service national et le recensement. Nous les présentons en préambule.

LE HAUT CONSEIL DU SERVICE NATIONAL

Il devra veiller à l'aspect éthique du contenu du rendez-vous citoyen ainsi qu'au profil des intervenants, qui sont essentiels. Il ne faudrait pas, par exemple, que des membres de sectes puissent s'insérer dans le dispositif. Les dernières élections législatives sont significatives à ce sujet.

La composition de ce Haut Conseil devra être représentative et garante de nos principes républicains pour une « citoyenneté non polluée ». Il aura un rôle important dans les avis qu'il portera sur les conditions générales de délivrance des agréments.

Les critères qu'il aura retenus devront être strictement appliqués à l'échelon local par des « comités de suivi », placés sous l'autorité du préfet et disposant des moyens leur permettant d'assurer leur mission de contrôle de façon efficace.

Le fait que son rapport annuel soit communiqué au Parlement, et par conséquent rendu public, confèrera une importance certaine à cet organisme.

LE RECENSEMENT.

Tous les jeunes seront concernés, un an plus tôt que pour le recensement actuel. Donc, une large campagne d'information, après expérimentation des vecteurs de communication appropriés, sera nécessaire afin de ne pas retrouver le taux des recensés d'office actuels, bien que l'obligation soit d'une autre nature.

Les personnes les plus en difficulté que l'on souhaite toucher seront les plus difficiles à atteindre. Le recensement devra se faire de la manière la plus simple possible pour les jeunes les plus défavorisés.

Il ne faut pas qu'un oubli ou une négligence soit une source d'exclusion supplémentaire pour eux, notamment dans leur recherche d'une insertion professionnelle.

Une solution concrète à ce problème serait de prévoir un recensement par les administrations ou organismes qui constateraient une carence de leur part. Par exemple, un jeune se présentant à une mission locale ne doit pas être sanctionné s'il n'a pas son attestation, mais se voir proposer le recensement.

Des jeunes, sans emploi, confrontés à des situations familiales difficiles, ayant des conditions précaires de logement, ne sachant ni lire ni écrire, parfois ne mangeant pas tous les jours à leur faim et ayant une santé fragile, doivent mener tellement d'efforts pour émerger qu'il faut être le plus possible à leur écoute et limiter au maximum leurs démarches administratives. Le manque de confiance en eux fait que le moindre échec dans l'une de leurs démarches peut entraîner l'anéantissement de tous leurs efforts précédents.

Les personnels de mairie devront être plus particulièrement sensibilisés à l'accueil de ces jeunes en difficulté. Pour cela, des stages spécifiques doivent être organisés par le CNFPT (Centre National de Formation des Personnels Territoriaux) au profit des personnels administratifs au contact de la population.

L'implication de plusieurs ministères dans cette formalité a été proposée ainsi que la possibilité d'un recensement administratif bien que cette solution aille à l'encontre d'une démarche citoyenne de la part du jeune.

Outre le problème de ces jeunes que l'on appelait jusqu'à maintenant des « recensés d'office », des conclusions des années précédentes sont rappelées, en particulier le fait que cette obligation civique est bien souvent effectuée par les parents et que des « pressions » familiales sur certains jeunes binationaux n'ayant pas atteint la majorité peuvent s'exercer ; ce phénomène pouvant s'amplifier pour les jeunes filles en 2002.

Le fait que le recensement soit assimilé à une manifestation de volonté d'acquisition de la nationalité française nous paraît positif.

De même, le fait que la présentation d'un certificat de recensement permette de faire lever un jugement d'admonestation devrait encourager les jeunes à se faire recenser.

I. – LA LOGIQUE DU RENDEZ-VOUS CITOYEN ET SON CADRE

1.1. – L'esprit d'universalité pour un rendez-vous inscrit dans un dispositif global.

Vis-à-vis des jeunes et de l'opinion, ce rendez-vous ne doit pas s'inscrire dans une logique seulement militaire, ce qui nécessite l'implication réelle des ministères civils concernés.

Nous rappelons, à ce sujet, que c'est le ministère de la Défense et plus particulièrement la Direction Centrale du Service National qui a assuré la charge la plus importante pour cette mise en place. Si cela a contribué, par l'expérience acquise dans les centres de sélection, à assurer la fiabilité du dispositif, une confusion peut s'installer dans l'esprit du public considérant à tort que le rendez-vous citoyen n'est qu'un service militaire en raccourci.

Il n'en reste pas moins que le développement de l'esprit de défense est une des raisons d'être du rendez-vous citoyen.

Ce rendez-vous ne doit pas être une période isolée mais insérée dans un dispositif comprenant l'École, les associations et les institutions concernées par la jeunesse.

Plusieurs interventions sont allées dans le sens d'une durée plus longue que les cinq jours consécutifs prévus. D'autres membres ont émis des doutes quant à la possibilité réelle d'insertion sur une période aussi courte. A tout le moins, un dispositif adapté et une pédagogie différenciée seront nécessaires pour permettre l'intégration des jeunes socialement marginalisés, ce qui est une priorité présentée pour cette semaine citoyenne.

L'adaptation des équipes pédagogiques devra donc être permanente. En effet, dans le cadre de la lutte contre la fracture sociale, le rendez-vous citoyen peut être un facteur de cohésion sociale dans la mesure où il sera adapté à l'accueil des jeunes les plus défavorisés et permettra un échange entre des jeunes de différents milieux sociaux. Il doit déboucher concrètement sur une chance supplémentaire d'insertion sociale.

Il est souhaitable que tous les acteurs du rendez-vous citoyen aient une formation pour qu'ils comprennent les jeunes issus de milieux très défavorisés et qu'ils évitent ainsi des attitudes vexatoires qui pourraient donner au jeune un sentiment de honte ou de culpabilité.

A partir du 1^{er} janvier 2003, les jeunes femmes étant appelées au rendez-vous citoyen dans les mêmes conditions que les jeunes hommes, ces groupes devraient être mixtes dans leurs activités.

1.2. – Rendre la participation au rendez-vous citoyen attractive.

Pour que le jeune se rende au rendez-vous citoyen, il faut qu'il ressente d'une manière attractive d'une part le contenu de ce rendez-vous, d'autre part les conditions d'accueil et enfin les perspectives ouvertes. Il faut notamment que les jeunes en difficulté le ressentent comme un moyen de tourner une page, de prendre un nouveau départ.

A propos des jeunes sans domicile fixe se pose le problème de la domiciliation. Où leur envoyer leur convocation ?

Si un jeune ne se rend pas à plusieurs convocations, les acteurs sociaux de son lieu de domicile (s'il existe) pourraient en être avertis et intervenir pour connaître les motifs du refus afin d'estimer si une sanction est réellement appropriée. Il faut également porter attention aux sanctions qui pourraient être appliquées à des jeunes qui sont facilement découragés au moindre obstacle dans leurs contacts avec l'administration.

II. – LE CONTENU DU RENDEZ-VOUS CITOYEN

2.1. – En cinq jours, une sensibilisation aux connaissances indispensables à tout citoyen et la possibilité d'une rencontre entre jeunes.

2.1.1. – Cadre général et pédagogie.

La rencontre entre jeunes venant d'horizons très divers devant être favorisée, les groupes qui seront constitués seront très hétérogènes. L'hétérogénéité des groupes sera un problème majeur, qui nécessite la mise au point d'une pédagogie active spécifique.

Le contenu du rendez-vous citoyen doit permettre aux jeunes d'acquérir des informations dans différents domaines, mais également d'échanger avec les autres.

Il faut impérativement éviter les cours magistraux et permettre à tous de participer et de s'exprimer. Les jeunes du quart monde seront mis de côté s'il en est autrement.

Une manière d'organiser l'activité pourrait être une présentation succincte du sujet par un intervenant ou une vidéo, suivie d'un travail par petits groupes d'une dizaine de personnes en prenant soin que tout le monde s'exprime, puis d'une mise en

commun par un représentant du groupe ou par un atelier d'expression du type du théâtre image (cela consiste à demander aux jeunes de créer un tableau vivant statique exprimant une idée avec des suggestions de modifications à cette scène). La séance pourrait se terminer par la transmission de quelques messages principaux par l'animateur, tirés des réflexions apportées par les jeunes.

Il vaut mieux faire passer deux ou trois messages qui seront ressentis fortement par les jeunes plutôt que de vouloir en dire le maximum. Une des clés de l'assimilation du savoir, c'est d'en faire l'expérience.

Si les autres jeunes font également fortement l'expérience de ce contact entre différents milieux, ils en resteront marqués. A mieux se connaître mutuellement, tous les jeunes ont à y gagner. Cela soudera la citoyenneté. En cinq jours, une rencontre entre jeunes est possible.

2.1.2. – Les jeunes en grande difficulté.

Alors que la moitié des jeunes en grande difficulté était jusqu'à maintenant exclue du service national, l'un des objectifs visés est que le rendez-vous citoyen et les parcours proposés en aval aident ces jeunes à s'insérer dans la société.

A cet égard, l'idée du « médiateur citoyen » est intéressante, même si elle mérite encore d'être précisée. Ce « médiateur » aurait un rôle d'écoute et d'accompagnement pendant et après le rendez-vous citoyen. Il serait un intermédiaire entre le jeune et la société.

Le processus imaginé en aval comprend : un « rendez-vous spécialisé » d'une journée, où l'on définirait avec le jeune un projet très progressif ; un « sas » de deux mois où l'on aiderait le jeune à se resocialiser ; puis, soit un volontariat, soit un « Service National Alterné » (SNA) dans l'esprit du Service Militaire Adapté (SMA) qui existe actuellement dans les DOM-TOM, soit une intégration dans un des dispositifs d'insertion déjà existant.

Ce processus s'appuierait sur les organismes et associations qui seraient agréées pour cela.

Se pose par ailleurs le problème des jeunes délinquants incarcérés en établissements pénitentiaires. L'idée d'organiser des rendez-vous citoyens dans les établissements pénitentiaires semble difficile à mettre en œuvre. Mais, ne serait-il pas envisageable que certains de ces délinquants participent à des sessions du rendez-vous citoyen dans des conditions à mettre au point ?

2.2. – Bilan de santé et information dans le domaine de l'éducation sanitaire : un atout majeur pour la santé publique du pays.

2.2.1. – Actuellement, la sélection médicale se fait en deux étapes.

- Auto-questionnaire médico-biographique.
- Temps médical avec recueil de données paramédicales, dépistage sensoriel et examen clinique.

Les centres de sélection recueillent une masse d'informations médicales quasi-exhaustive de la moitié de la population. Ces données sont exploitées dans le civil en particulier par l'INSERM.

La forte augmentation de la consommation de drogues, des appareillages pour corriger les vices de réfraction, de l'asthme et des pathologies traumatiques constituent de réels problèmes de santé publique. Si les objectifs du bilan de santé sont différents pour le rendez-vous citoyen puisqu'il n'y aura plus de recherche d'aptitude, les statistiques concerneront une population plus homogène (de 18 à 20 ans) et quasi-complète à partir de 2003. La Direction générale de la Santé aura donc accès à une base de données très importante.

2.2.2. – Les objectifs du bilan de santé du rendez-vous citoyen relèveront d'une médecine de dépistage pour :

- s'assurer que tous les handicaps présentés sont pris en charge du mieux possible ;
- vérifier l'état vaccinal ;
- donner des conseils personnalisés ;
- constituer une base de données susceptible de fournir aux responsables de la Santé publique des renseignements utiles à l'élaboration d'une politique nationale de santé.

2.2.3. – L'existence d'un espace de rencontre de tous les jeunes avec leur santé est un atout majeur pour la santé publique d'un pays.

Cela permet en effet de se donner les moyens d'application d'une politique de santé cohérente.

L'État doit bien entendu en être le responsable. Il en est le garant. Il doit éviter une dispersion des responsabilités qui peut avoir des effets négatifs sur la santé de la population et sur les capacités à prendre les décisions en temps utile. C'est donc bien dans le cadre de la stratégie définie par le ministère de la Santé que devrait s'intégrer le volet « santé » du rendez-vous citoyen.

Cette stratégie met en avant le rôle majeur des comportements individuels dans l'apparition des pathologies. Il va donc de soi que la prévention et l'action sur les comportements doivent être les axes principaux du volet « santé ».

Cependant, la prise en compte de l'ensemble des facteurs pouvant modifier l'état de santé du jeune citoyen, qu'ils soient créés par l'environnement physique ou la société dans laquelle il évolue, est déterminante.

Ainsi, la santé ne répond pas uniquement à une définition médicale et biologique, mais aussi sociale. Les notions de non-intégration, d'exclusion, engendrent en effet des états pathologiques.

Ceci est confirmé par la réalité. On retrouve à la base de nombreux fléaux touchant les jeunes (suicide, alcoolisme, toxicomanie...), une altération de la relation avec leur environnement social.

C'est bien cette double réalité, individuelle et collective, que doit prendre en compte le rendez-vous citoyen pour être efficace sur la santé des jeunes.

Le rendez-vous citoyen doit se doter en outre de moyens nécessaires pour être un véritable observatoire de la santé des jeunes. Il doit donc pouvoir produire des études de qualité, autant pour améliorer et adapter son action en fonction de ses résultats et de l'évolution du contexte médical et social, que pour sensibiliser et convaincre les décideurs d'avoir une action globale sur les facteurs de l'environnement du jeune jouant un rôle sur sa santé.

2.2.4. – Dans ce cadre, la commission propose pour le volet « santé » du rendez-vous citoyen :

Effectuer un bilan médical et une promotion de la santé auprès du jeune. Celle-ci doit permettre au jeune d'acquérir la connaissance de son corps et des risques ainsi que la compréhension d'une responsabilité dans la construction de soi, physique et mentale.

Assurer le suivi des jeunes dont le bilan aurait mis en évidence un problème de santé et n'ayant pas de médecin traitant et parfois pas de couverture sociale, par un « atelier médico-social ».

Maintenir la vaccination. Il semble délicat d'abandonner brutalement cette vaccination. Elle doit donc être maintenue pour les jeunes qui le souhaitent, tant qu'une solution de substitution n'est pas mise au point.



Laisser une large place à l'écoute lors de l'entretien entre le jeune et le médecin afin de traiter toute notion de bien-être/mal-être. Celui-ci doit faire prendre conscience au jeune de l'importance de l'environnement social et de la solidarité dans son bien-être et celui des autres. Un dialogue avec un psychologue pourrait avoir lieu pendant la semaine.

Mettre en place des modules de sensibilisation et d'éducation sanitaire afin de permettre aux jeunes de préciser leurs connaissances dans le domaine de la santé et du système de soins.

Former les professionnels de santé à l'approche particulière de cette population et de sa diversité.

Privilégier les aspects nutritionnels et les thèmes incontournables de l'alcoolisme, de la toxicomanie, du tabagisme, du SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles.

Inclure la fiche médicale délivrée à la suite du bilan dans le carnet de santé (ou l'enregistrer sur la carte magnétique qui le remplacerait).

Réaliser des études de type aussi bien épidémiologique que psychosocial. Elles doivent correspondre, d'une part aux objectifs sur la santé des jeunes définis chaque année par le ministère de la Santé, et d'autre part à l'évaluation des actions « santé » du rendez-vous citoyen.

Adapter la méthode de sélection actuelle (SIGYCOP) afin qu'elle puisse servir de base au bilan de santé et au recueil de données pour les études

Renforcer la coopération entre la DCSSA et la DGS afin d'assurer la mise en place des effectifs médicaux nécessaires au fonctionnement des centres.

Collaborer avec d'autres organismes (Direction générale de la Santé, services hospitaliers civils, organismes de sécurité sociale, mutuelles, organismes de recherche – CNRS, INSERM –, associations...) pour conduire les études souhaitées.

Rendre possible l'accueil des handicapés dans tous les centres, afin que l'esprit d'universalité du rendez-vous citoyen soit respecté.

Former les jeunes au secourisme.

L'exemple malheureux des précédents attentats à Paris a mis en évidence l'incapacité de nombreux témoins à assurer les premiers soins d'urgence dans l'attente des secours.

Un module de cours de secourisme – les premiers gestes qui sauvent – présenterait un intérêt évident auprès des jeunes et constituerait un des points positifs importants dans l'appréciation de ce rendez-vous citoyen.

Il est clair qu'il s'agit, au cours des cinq jours du rendez-vous citoyen, de concrétiser et de préciser un certain nombre de points, une véritable éducation étant impossible en si peu de temps.

Cette mise au point est très attendue par les jeunes qui, souvent, manquent de repères dans le domaine de la santé et ne trouvent pour cela aucun interlocuteur.

Le rendez-vous citoyen doit donc s'intégrer dans le programme général de promotion de la santé vers la jeunesse. L'enjeu est ainsi de faire passer une culture de santé aux jeunes générations et de mettre en évidence les interventions nécessaires à réaliser sur leur environnement et leurs conditions de vie.

2.3. – Bilan scolaire, universitaire et professionnel. Évaluer le niveau d'adaptation d'un jeune à des familles de métiers. Lutter contre l'illettrisme.

Actuellement, un premier recueil d'informations est obtenu avec le questionnaire biographique et d'insertion professionnelle. Ensuite, les tests psychotechniques sur le système ESPACE permettent la détermination d'un niveau d'adaptation général aux emplois militaires et la mise en évidence des niveaux d'adaptations spécifiques à certains emplois.

L'ensemble de ces opérations se termine par un bilan effectué au cours d'un entretien individuel avec un officier orienteur. L'objectif est donc, actuellement, après dialogue avec le jeune, d'émettre une proposition en matière d'emplois militaires.

Dans ce domaine aussi, des statistiques très fiables montrent la diminution des pourcentages de jeunes dans les niveaux les plus faibles et l'augmentation dans les niveaux baccalauréat et plus.

Notre groupe de travail s'est plus particulièrement attaché à deux points concernant le bilan scolaire et professionnel du rendez-vous citoyen : le problème de l'illettrisme et l'adaptabilité du système ESPACE.

2.3.1. – L'illettrisme : la détection ne suffit pas, il faut une action curative et un suivi.

Le diagnostic doit être empreint de pédagogie active, sans concession quant à la réalité du problème, mais aussi adaptée à la personne concernée.

D'où la nécessité d'une action curative et d'un suivi, car le constat non accompagné d'une action ciblée aurait des répercussions négatives dont les conséquences seraient graves pour l'individu.

Il faudra revaloriser la lecture comme préalable indispensable à un savoir technique et à l'exercice d'un métier.

L'expérience des « mille de Vincennes » indique que le service national reste l'observatoire privilégié des comportements et des problèmes d'éducation des jeunes adultes.

Le bilan scolaire permettra, surtout après 2003, d'avoir une approche précise de ce problème. Les chiffres parfois fantaisistes (on a parlé de 40 % d'illettrés en France) pourront être revus ainsi que la différenciation entre illettrisme et analphabétisme.

Le rendez-vous citoyen doit représenter un enjeu important dans la lutte contre l'illettrisme. La détection ne suffit pas. Il ne faudrait pas que l'on dise à certains jeunes qu'ils ne savent pas lire et écrire et que rien de concret ne leur soit proposé. La première proposition à faire dans ce cas, c'est de lui apprendre.

Dans l'hypothèse où des itinéraires personnalisés d'insertion professionnelle, conçus avec les jeunes, seraient mis en place, cette exigence doit être absolument prise en compte. Il faudrait également que cette formation soit rémunérée de manière correcte. Les avantages d'une telle formule seraient multiples.

Lorsque le jeune sait lire et écrire, de nouveaux horizons lui sont ouverts. Proposer ce type de contrat à l'issue de rendez-vous citoyen pourrait également susciter l'intérêt des jeunes les plus défavorisés pour cette période.

Il faut immerger le test de lecture dans une série d'activités de natures différentes pour dédramatiser la procédure et donner une formation de haute qualité aux personnes chargées de faire passer les tests, car l'environnement et la relation humaine à établir entre ces personnes et les jeunes sont essentiels.

2.3.2. – Un moyen d'évaluer le niveau d'adaptation d'un jeune à des familles de métiers : le système ESPACE.

Le programme initial répondait à un cahier des charges clairement orienté vers la sélection et l'adéquation à des postes militaires concernant une population de jeunes adultes devant effectuer leur service obligatoire.

Désormais le but pourrait être d'évaluer le niveau d'adaptation d'un jeune à des familles de métiers.

Si le portage « civil » s'avère fiable, de précieux conseils pourraient être donnés aux jeunes dont beaucoup à cet âge ne sont pas encore véritablement fixés sur leur choix.

Cette nouvelle génération du système « ESPACE » devra préserver la confidentialité des données collectées.

2.4. – Éducation civique.

Le milieu scolaire doit être un lieu privilégié et incontournable de sensibilisation au rendez-vous citoyen. Il faudra donc prêter attention à l'interaction entre la réforme des cycles au collège et l'abaissement de l'âge du recensement à 16 ans.

Une information sur le nouveau service national (recensement, rendez-vous citoyen et volontariats) devra être contenue dans les programmes d'éducation civique.

L'éducation civique et la sensibilisation aux problèmes de la citoyenneté active restent un thème transversal dans le cadre de la scolarité obligatoire. Ils recouvrent aussi bien l'approfondissement des droits et devoirs découlant de l'appartenance à la communauté nationale, que le renforcement de l'esprit de défense, de la cohésion sociale et de la connaissance de l'Union européenne.

Dans cet esprit, il convient de mettre à profit la refonte actuelle et progressive des programmes d'éducation civique au collège, tout en regrettant que cette matière n'existe pas en tant que telle au lycée.

Dans l'état actuel des informations dont la commission dispose, le volet « éducation civique » du rendez-vous citoyen comportera un module introductif conçu par l'Éducation nationale et situé en lever de rideau.

Puis ce thème sera décliné par les différents ministères partenaires dans les domaines suivants :

- vie économique ;
- problèmes de société et sécurité ;
- défense nationale ;

cette liste n'étant pas exhaustive.

Différents acteurs et témoins qualifiés animeront et présenteront de façon concrète et dynamique les applications dans les secteurs retenus. Le renouvellement régulier de ces intervenants constitue à nos yeux un gage de pérennité du système.

À noter d'autre part l'importance du tissu associatif, réseau vecteur d'actions citoyennes très diversifiées dans le cadre du partenariat et du soutien au rendez-vous citoyen.

Il convient de rappeler toutes les actions existantes en milieu scolaire et périscolaire qui peuvent en amont participer à la préparation du rendez-vous citoyen.

Ces initiatives cohérentes, telles que certaines actions du projet d'établissement, le partenariat institutionnel et associatif existant déjà dans le cadre des comités d'environnement social, ainsi que les efforts menés dans les zones d'éducation prioritaires, doivent établir des passerelles avec le rendez-vous citoyen.

Trois axes principaux méritent d'être retenus :

- éducation à la civilité (prévention des violences) ;
- éducation sociale (droits et devoirs du citoyen) ;
- éducation à la vie politique (connaissance des institutions).

Il est indispensable qu'une pédagogie active bien adaptée soit conçue et mise en œuvre dans les différents modules d'éducation civique du rendez-vous citoyen, avec un effort particulier pour le module introductif.

Concevoir des messages, des supports et des méthodes appropriés constitue un véritable défi inscrit dans la mission du comité éthique et pédagogique.

Nous rappelons que l'objectif du volet citoyenneté réside dans la mobilisation et l'illustration de l'esprit de défense à travers les réalités quotidiennes aussi bien civiles que militaires qui visent à consolider le tissu social, à renforcer la cohésion nationale, à développer le sentiment d'appartenance à la nation.

2.5. – Présentation des volontariats.

Les trois domaines de volontariat (sécurité, défense ; cohésion sociale et solidarité ; coopération internationale et action humanitaire) devront faire l'objet d'une présentation systématique et organisée.

Après une présentation globale des trois domaines, les jeunes pourraient se rendre librement dans différents ateliers où ils pourraient obtenir des renseignements complémentaires sur les volontariats les intéressant plus particulièrement.

Nous suggérons, à partir des premières expériences de volontariat, d'utiliser les bornes informatiques actuelles des centres de sélection. Des témoignages concrets sous forme audiovisuelle constitueraient une solution pratique et attrayante.

DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX DU GROUPE

Notre groupe de travail avait envisagé de déléguer son bureau, durant une semaine, au centre expérimental qui devait s'ouvrir à Mâcon.

Il reste prêt à observer et évaluer toute expérience qui sera menée au cours de l'année 1997/1998.

EN CONCLUSION LA COMMISSION SOULIGNE :

Cette période citoyenne de 5 jours ne peut être confondue avec les traditionnels « 3 jours » de passage au centre de sélection dont la fonction première était d'alimenter la ressource nécessaire aux forces armées. C'est une démarche novatrice inscrite dans un dispositif global.

Il ne s'agit pas de sélectionner les jeunes mais de participer au renforcement de la cohésion nationale.

Tous les partenaires institutionnels ou associatifs sont concernés par la mise en place et le bon fonctionnement de cette structure originale.

Dans l'état actuel de la réflexion, le rendez-vous citoyen s'inscrit dans un itinéraire de citoyenneté et établit une passerelle entre l'éducation initiale et l'engagement responsable et solidaire du jeune majeur.

Le rendez-vous citoyen et son volet « santé » représentent un enjeu très important pour la santé des jeunes et donc pour la santé des Français. Sa position fait de lui un pivot presque naturel d'une politique de prévention. Mais cela doit s'opérer dans le cadre de la politique de santé publique définie par le ministère chargé de la Santé. Une collaboration très forte avec la Direction générale de la Santé est donc indispensable.

A travers l'évaluation des capacités en lecture, on désigne un public en situation de faiblesse. Cette désignation ne doit pas se retourner contre lui. Comme les jeunes se mobilisent vraiment lorsqu'ils ont une finalité professionnelle, les remédiations aux manques des apprentissages de base devront être intégrées dans une formation qualifiante débouchant sur une insertion professionnelle.

Le « médiateur citoyen » aura un rôle essentiel pour les jeunes en difficulté. Il sera le lien entre le rendez-vous citoyen et les remédiations. Mais ce n'est pour l'instant qu'un concept qui demande à être précisé.

Le rendez-vous citoyen constituera une occasion exceptionnelle de travail interministériel au profit de l'ensemble de la jeunesse, cette coopération étant une condition de sa réussite.

Le rendez-vous citoyen aura donc un rôle important par cette rencontre, même limitée entre tous les jeunes, par son rôle de pivot dans le domaine de la santé publique, par ses possibilités d'intégration pour les jeunes marginalisés, par sa fonction relais pour les volontariats, et par sa contribution au maintien du lien Armées-Nation.

Pour toutes ces raisons, notre groupe de travail qui, il faut le rappeler, regrettait, dans sa majorité, la suppression du service national obligatoire, est, à défaut, favorable à la mise en place de ce rendez-vous citoyen. Il se tient prêt à en suivre l'expérimentation.

Le groupe « VÉCU » de la Commission Armées-Jeunesse tient à remercier pour leur participation à ses travaux :

- le général de division FASSIER, directeur central du Service National ;
- M. JACQUET, chef de bureau FM3 à la Direction de la fonction militaire et du personnel civil et le lieutenant-colonel DARDENNES, de la Direction Centrale du Service National ;
- M. de CHANVILLE, magistrat travaillant au bureau de la nationalité au ministère de la Justice ;
- le médecin général ABGRALL et le médecin en chef VERNIZEAU de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées ;
- M. RIVIERE, spécialiste de l'illettrisme, adjoint du professeur BENTOLILA ;
- M. PERRET, inspecteur d'académie et conseiller au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- M. BERGOUNIOUX, inspecteur général de l'Éducation nationale ;
- M. PIOTRE, conseiller auprès du ministre de la Défense ;

- le colonel AUDINOT, chef de corps de la Direction Centrale du Service National.
- le colonel PRIEUR, commandant du 602^e Régiment de Circulation Routière à Fontainebleau.
- le général CORDIER, commandant la base aérienne de Rochefort et le général PLASSE, commandant en second des Écoles de l'armée de l'Air.

Il remercie également les unités qui l'ont accueilli et où il a pu participer à des tables rondes avec des appelés :

- la Direction Centrale du Service National de Compiègne ;
- le 602^e Régiment de Circulation Routière de Fontainebleau ;
- la Base aérienne 721 « Adjudant GEMOT » de Rochefort.

